

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Générale des Services – N° 20.03.2023.42

Objet : Organismes – Représentation au sein de la commune d'un correspondant incendie et secours - Désignation

Date de la convocation : 15 mars 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.

M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.

M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.

M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS :

M. Ibrahim DEM.

Mme Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'article D.731-14 du Code de la Sécurité Intérieure.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Organismes - Représentation au sein de la commune d'un correspondant incendie et secours - Désignation

Date de transmission de l'acte : 27/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/03/2023

Numéro de l'acte : 20-03-2023-42 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230323-20-03-2023-42-DE

Date de décision : 23/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants

- La Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13.
- Le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.
- L'avis favorable du Bureau Municipal du 07 février dernier.

CONSIDERANT :

- Que le Maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire expose que le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il aura pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Le correspondant incendie et sécurité sera chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame COLOMBOTTI Monique correspondant incendie et secours pour la commune de Cléon.

VU l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la nomination de Madame COLOMBOTTI Monique en qualité de correspondant incendie et secours.

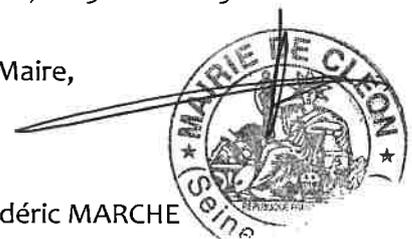
CHARGE Monsieur le Maire de communiquer le nom du correspondant à Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration du SIDS.

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

